



## CODE DE CONDUITE 2018

Football Féminin Blitz de Montréal (FFBM) s'engage à privilégier et à encourager le respect des plus hauts standards d'éthique dans ses activités. Tous ses membres doivent s'inspirer des principes et des directives qui reflètent les valeurs, les attitudes et les comportements souhaités par l'organisation.

### ESPRIT D'ÉQUIPE

Tous les membres doivent faire preuve d'esprit d'équipe « fair-play » à l'endroit de toutes les personnes qui prennent part aux parties du Blitz ou qui en assurent la prestation.

- a. Connaître, appuyer et respecter les règles du sport;
- b. Encourager le dépassement personnel pour le bénéfice de l'équipe ;
- c. Encourager ses couleurs tout en respectant celles des autres;
- d. Se conduire de manière appropriée dans ses rapports avec les officiels, les adversaires et les spectateurs lors des rencontres sportives. Tous remplissent une fonction indispensable au déroulement des parties;
- e. Respecter et accepter les décisions des officiels;
- f. Maintenir sa dignité en toutes circonstances et faire preuve de contrôle de soi;
- g. Demeurer solidaire dans la défaite et reconnaître la performance de l'adversaire.

### CODE D'ÉTHIQUE - ENTRAÎNEURS

- a. Respecter et faire respecter les principes, règles ou politiques en vigueur;
- b. Considérer chaque athlète avec respect et équité sans égard au sexe, au potentiel physique, au statut économique ou à toute autre condition;
- c. Intervenir de manière constructive et pratique sans diminuer la confiance et l'esprit des joueuses;
- d. Utiliser un langage respectueux et approprié dans toutes ses fonctions;
- e. Éviter de pratiquer, de tolérer, d'ignorer, d'encourager ou de sanctionner toute forme de discrimination;
- f. Agir dans le meilleur intérêt pour le développement des joueuses;
- g. Encourager et aider les joueuses à assumer leurs propres responsabilités quant à leur conduite, leurs décisions et leurs performances;
- h. Voir à ce que la pratique du football soit gérée de façon à assurer la sécurité et la santé des joueuses;
- i. Faire prendre conscience aux joueuses de leurs responsabilités en matière de sécurité dans la participation au sport;



## FOOTBALL FÉMININ BLITZ DE MONTRÉAL

- j. Considérer avant tout la santé et le bien-être des joueuses en respectant les directives et recommandations du médecin ou du thérapeute responsable et en vous assurant qu'elles soient suivies;
- k. Favoriser le dépassement de soi, le désir d'apprendre et encourager l'engagement social des joueuses;
- l. Décourager le recours aux drogues qui améliorent la performance sportive.

### CODE D'ÉTHIQUE - JOUEUSES

- a. Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur;
- b. Être ponctuelle et assidue par respect pour soi-même et pour les autres;
- c. Respecter, accepter et suivre les directives des entraîneurs pour le bien de l'équipe;
- d. Accepter que l'intérêt de l'équipe prime sur son intérêt personnel;
- e. Poursuivre son engagement envers ses coéquipières, son entraîneur et son équipe jusqu'au bout;
- f. Apporter la même considération et collaboration à toutes ses coéquipières;
- g. Véhiculer les valeurs de son sport et de l'organisation par chacun de ses comportements;
- h. Maintenir sa dignité en toutes circonstances et faire preuve de contrôle de soi;
- i. Employer un langage respectueux et neutre en tout temps;
- j. Accepter les erreurs de ses coéquipières;
- k. Refuser tout recours aux drogues qui améliorent la performance sportive.

### POLITIQUES DU CLUB

#### 1. PROTECTION DE L'IMAGE DE L'ÉQUIPE

Le membre doit être conscient qu'il représente l'organisation Football Féminin Blitz de Montréal en tout temps, sur et hors du terrain;

- a. Il doit faire preuve de jugement lorsqu'il porte les vêtements à l'effigie du Blitz de Montréal et s'assurer d'avoir en tout temps un comportement exemplaire.

#### 2. ACTIVITÉS SOCIALES

- a. Les activités ne doivent en aucun temps placer les athlètes, entraîneurs, administrateurs et/ou directeurs dans une situation compromettante;
- b. Les entraîneurs et les autres membres de l'organisation ont un devoir de réserve dans leurs interactions avec les athlètes;
- c. Tout membre doit comprendre, qu'à ce titre, il est un ambassadeur de l'équipe. Toute action ou activité menée avec le nom et/ou les couleurs de FFBM doit se faire dans le respect de l'image et des valeurs de l'organisation.



## FOOTBALL FÉMININ BLITZ DE MONTRÉAL

### 3. RELATIONS MÉDIATIQUES

- a. Tout membre directement contacté par un représentant des médias (par téléphone, courriel, médias sociaux, etc.) doit en aviser le coordonnateur des communications qui fera le suivi. Ceci afin d'optimiser la visibilité, de véhiculer les bonnes informations et d'éviter tout risque de confusion.

### 4. MÉDIAS SOCIAUX

- a. Chacun est invité à partager et à promouvoir les activités de l'organisation sur les médias sociaux;
- b. Lorsque vous utilisez les médias sociaux, vous devez vous abstenir de diffuser quoi que ce soit qui pourrait nuire à l'image de l'organisation. Tout utilisateur des médias sociaux, traitant de FFBM, est personnellement responsable du contenu qu'il publie;
- a. A moins d'être mandaté par l'organisation en ce sens, aucun membre ne devra émettre une opinion ou prise de position au nom de FFBM.
- b. S'il est porté à votre connaissance que des informations ou des commentaires négatifs sont véhiculés au sujet de l'organisation ou de ses membres, nous vous invitons à vous abstenir de commenter et à contacter plutôt la direction.

J'ai lu et j'accepte le contenu du document Code de conduite de Football Féminin Blitz de Montréal.

Je comprends que toute violation à ce code de conduite pourrait entraîner l'imposition de mesures administratives ou disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

\_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_